

**COMPTE RENDU COMITÉ SYNDICAL
du mardi 28 septembre 2021**

Etaient présents :

Madame Caroline MAILLARD Madame Nathalie VINOT, Monsieur Lionel BOUILLETTE, Monsieur Custodio DE FARIA CASTRO, Monsieur Charles QUERNÉ, Monsieur Alain THIERY, Madame Huguette LE COZ, Madame Martine BEIGNET, Madame Marie-Catherine HERNANDEZ-FRANCISCO, Monsieur Thibault FLINÉ, Madame Carole GUERNALEC, Monsieur Daniel RAYMOND, Monsieur Thomas GROLLEAU, Monsieur Patrice MORIZET, Monsieur Philippe MACAIGNE, Monsieur Jean-Paul CULINAS, Monsieur Gérard THOMAS, Madame Véronique FEMENIA, Monsieur Laurent AVELANGE, Monsieur Maurice DECAT, Madame Françoise BICHON-LHERMITTE, Madame Nathalie DAOULATIAN, Monsieur Pascal GOUHOURY, Monsieur René CASCALES, Monsieur Jean-Claude CABRAL, Monsieur Hervé DEBOUTIERE, Monsieur Christophe MERLE, Madame Karen SCHNEIDER, Madame Sylvie MONCHECOURT, Monsieur Jean-Yves CORBEL, Monsieur Dikran ZAKEOSSIAN, Madame Laure DUMAS-PRIMBAULT, Monsieur François FORTIN, Monsieur Hervé JOCHMANS, Monsieur Fabrice ETTORI, Monsieur Cyril DRONET, Madame Pascale LELOT-BERDIER, Monsieur Didier LIMOGES, Monsieur Jean-Claude POILPREZ, Monsieur Bruno MICHEL, Madame Josiane PACHOLSKI.

Absents excusés :

Madame Sylvain MARTIN, Monsieur Johnny NANTY, Monsieur Jérémy CHARBONNEAU, Madame Marie-Charlotte NOUHAUD, Madame Anne-Sophie GUÉRIN, Monsieur Jean-Claude DELAUNE, Monsieur Michel DANNEQUIN, Monsieur David DINTILHAC, Monsieur René MOULIN, Monsieur Marcel LIENHARDT, Madame Adelaïde SASSINE, Monsieur Yannick TORRES, Monsieur David DEMICHEL, Monsieur Michel CALMY, Monsieur Jean-Louis BOUCHUT, Monsieur Pascal MAGNIER, Madame Nadège COSCO, Madame Lisa DELGADO, Monsieur Martial QUINTON, Madame Mylène MUSY, Monsieur Savinien COMBET, Monsieur Laurent SIGLER, Madame Marie-France OTTO-BRUC, Monsieur Patrick SEPTIERS, Monsieur Philippe CLOPEAU, Madame Pascale PALARD, Monsieur Fabien HERREMAN, Monsieur Emmanuel CENDRIER, Monsieur Éric DESHAYES, Madame Florence BODIN.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie MONCHECOURT

Délégués titulaires :

Nombre : 82

Présents : 40

Délégués suppléants :

Nombre : 82

Présents : 1

Nombre de délégués présents : 41

Absents représentés : 3

Monsieur David DINTILHAC par Madame Nathalie VINOT, Madame Gaël TANGUY par Monsieur François FORTIN, Monsieur Jean-Louis BOUCHUT par Monsieur Patrice MORIZET.

Nombre de votants : 44

Le comité syndical régulièrement convoqué le mardi 21 septembre 2021 s'est réuni ce jour, le mardi 28 septembre 2021 à 19h00 à la salle Rolland Dagnaud de la commune de Moret-Loing-et-Orvanne.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, (en application de l'article 8 de la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 fixant le quorum au tiers des membres présents jusqu'au 30 septembre 2021), Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 19h05.

Rappel de l'ordre du jour :

1/ Approbation du compte-rendu de la séance précédente

2/ Validation du choix de la CAO concernant une AMO pour le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés

3/ Validation du choix de la CAO concernant le marché de collecte des encombrants sur appels téléphoniques

4/ Réduction du montant annuel de la redevance spéciale pour les établissements fermés administrativement du 1er janvier au 6 juin 2021

5/ Cession d'un véhicule du parc automobile

6/ Rapport annuel 2020

1/ Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Monsieur le Président demande au comité syndical de bien vouloir valider le compte-rendu du dernier comité syndical en date du 28 juin 2021.

Le comité syndical,
Après délibération et à l'unanimité,
Approuve le compte-rendu de la séance précédente.

2/ Validation du choix de la CAO concernant une AMO pour le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés

Monsieur le Président explique qu'il a lancé une consultation concernant une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du SMICTOM.

S'agissant d'un marché public en procédure adaptée, la Commission d'Appel d'Offre (CAO) s'est réunie mardi 28 septembre à 17h30 pour émettre un avis consultatif sur le choix du titulaire pour cette AMO.

Deux offres ont été déclarées recevables et ont fait l'objet d'une étude par la CAO :

- ELCIMAI ENVIRONNEMENT
- OPTAE SARL

Monsieur le Président informe le Comité que la CAO a émis un avis favorable à l'offre d'OPTAE SARL.

Le cabinet d'étude commencera son travail d'analyse du territoire dans les prochaines semaines.

Monsieur Patrice MORIZET demande si l'AMO choisie prendra en compte les spécificités des communes dans son étude, en particulier de celles dont les déchets sont traités au SIREDOM.

Monsieur le Président répond favorablement, l'étude effectuera une analyse précise des besoins de chaque commune du territoire du SMICTOM.

3/ Validation du choix de la CAO concernant le marché de collecte des encombrants sur appel téléphonique

Monsieur le Président explique qu'il a lancé une consultation pour le marché de collecte des encombrants sur appel téléphonique sur le territoire du SMICTOM.

La Commission d'Appel d'Offre (CAO) s'est réunie mardi 28 septembre à 17h30 concernant le choix du titulaire retenu pour ce marché.

Monsieur le Président annonce que la CAO a choisi l'offre de l'AIPRéFon, unique soumissionnaire.

Le marché est établi sur une base de 12 mois renouvelable 3 fois, sa valeur estimée par an est de 315 129.23€.

Monsieur Patrice MORIZET demande si les déchets collectés dans le cadre de ce marché sont recyclés.

Monsieur le Président répond que les déchets collectés par le service Allo-Déchets sont valorisés, soit en étant revendus dans la boutique Envie d'R, soit en étant recyclés.

Madame Sylvie MONCHECOURT ajoute que l'AIPRéFon est une association à vocation sociale et solidaire ancrée dans le territoire depuis de nombreuses années.

Monsieur le Président précise que les locaux de la recyclerie Envie d'R à Vernou-Le Celle-sur-Seine appartiennent au SMICTOM et que l'organisation de l'espace de vente est repensée pour dynamiser l'activité de la recyclerie.

Madame Aurélie DELMAËT complète en évoquant le recrutement futur d'un agent valoriste dans cette recyclerie.

Monsieur Patrice MORIZET demande s'il existe des contacts entre la recyclerie Envie d'R du SMICTOM et celles du SIREDOM pour établir une collaboration entre les structures.

Monsieur le Président répond que des contacts existent pour d'éventuelles perspectives de développement réciproque.

Monsieur le Président demande finalement au Comité de bien vouloir approuver le choix de la CAO pour le marché de collecte des encombrants sur appels téléphoniques.

Le comité syndical,

Après délibération et à l'unanimité,

Valide le choix de la CAO concernant le marché de collecte des encombrants sur appels téléphoniques.

4/ Réduction du montant annuel de la redevance spéciale pour les établissements fermés administrativement du 1er janvier au 6 juin 2021

Monsieur le Président explique qu'en raison du contexte sanitaire national du 1er janvier au 6 juin 2021, la collecte de nombreux établissements soumis à la redevance spéciale a été suspendue totalement ou partiellement.

Aussi le Président propose au Comité de déduire du montant de la redevance spéciale les semaines de fermeture correspondantes pour chaque entreprise concernée.

Il est précisé que cette réduction correspond à un montant total de 58 276,95 euros.

Le comité syndical,

Après délibération et à l'unanimité,

Approuve la réduction du montant annuel de la redevance spéciale pour les établissements fermés administrativement du 1er janvier au 6 juin 2021.

5/ Cession d'un véhicule du parc automobile

Monsieur le Président explique qu'un véhicule (modèle Clio Break de marque Renault) du parc automobile n'est actuellement plus utilisé par les services du syndicat.

Aussi, Monsieur le Président propose au Comité de vendre ce véhicule au garage du Centre Renault à Avon, au prix proposé par cet établissement.

Le comité syndical,
Après délibération et à l'unanimité,
Autorise le Président à céder un véhicule du parc automobile.

6/ Rapport annuel 2020

Monsieur le Président explique que, conformément au code général de collectivités territoriales (articles L2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, le comité syndical est tenu de présenter un rapport d'activité sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

En complément du rapport d'activités 2020 qui a été transmis à tous les délégués titulaires, une présentation synthétique est projetée et commentée par Madame Aurélie DELMAËT.

Madame Nathalie DAOULATIAN demande quel suivi est assuré lors de l'installation de composteurs dans les établissements scolaires.

Madame Aurélie DELMAËT répond que des référents sont formés par les équipes du SMICTOM en amont des installations, et qu'un contrôle suivi des résultats et des pratiques est effectué en aval. La réussite de ces implantations dépend de l'implication de ces référents.

Monsieur le Président ajoute que le même problème se pose pour les composteurs dans les résidences collectives ou dans les cimetières.

Madame Nathalie DAOULATIAN demande combien de référents sont nécessaires pour chaque projet.

Madame Aurélie DELMAËT répond qu'il faut au moins 2 référents par site, avec un suivi sur 12 à 18 mois.

Madame Karen SCHNEIDER évoque les difficultés rencontrées dans les composteurs des cimetières, avec des apports non conformes des visiteurs.

Monsieur le Président estime que la réussite des composteurs dans les cimetières dépend également de l'implication des services techniques.

Madame Nathalie DAOULATIAN demande quand se tiendra la prochaine Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

Madame Aurélie DELMAËT répond qu'elle se tiendra du 20 au 28 novembre prochains. Le SMICTOM accompagnera les communes qui souhaiteront participer.

Madame Karen SCHNEIDER propose que les communes et le SMICTOM aient une communication conjointe pour cet événement, sur le modèle de ce qui a été fait en amont de l'opération #ForêtBelle.

Madame Nathalie DAOULATIAN demande quel est le bilan de la campagne de communication #ForêtBelle depuis 2018, quels en sont les résultats mesurables.

Monsieur le Président répond que selon l'ONF, le nombre de dépôts, notamment de gros volumes, est en légère baisse depuis 2018.

Madame Aurélie DELMAËT souligne que la campagne de communication cible majoritairement le grand public (davantage concerné par les déchets diffus et les petits dépôts). Les professionnels, plus généralement à l'origine des gros dépôts, sont peu atteints par la campagne.

Monsieur Jean-Claude CABRAL évoque un gros tas de déchets situé sur un terrain en bordure de TOUSSON qui n'a pu être évacué malgré des années de procédures. Monsieur CABRAL s'interroge sur la possibilité que le SMICTOM et la CAPF se portent partie civile pour soutenir la commune dans sa démarche.

Monsieur Charles QUERNÉ estime que la convention de partenariat de lutte contre les dépôts sauvages entre le SMICTOM et les communes permet l'évacuation rapide des déchets dès leur signalement préalable aux forces de l'ordre ou au Procureur de la République. En ce sens, un dépôt va être instruit en justice après que l'on a retrouvé la camionnette responsable du dépôt.

Monsieur le Président annonce que la Charte Propreté en Forêt et Lisière sera prochainement renouvelée, à une date restant à définir.

Mesdames Karen SCHNEIDER et Nathalie DAOULATIAN proposent que ce renouvellement fasse l'objet d'une communication adressée aux communes.

Monsieur le Président confirme qu'une communication sera faite directement auprès des communes à l'occasion du renouvellement de cette charte.

Monsieur le Président annonce qu'un nouveau prestataire (Le Relais) sur la reprise du textile remplacera le précédent (EcoTextile) dans les semaines à venir. Les anciennes bornes seront remplacées par de nouvelles aux mêmes emplacements pour ne pas perturber les habitudes des administrés.

Madame Nathalie DAOULATIAN demande si le prestataire a recueilli en 2020 des statistiques sur les tonnages de textile collectés.

Madame Aurélie DELMAËT répond que ces données sont inscrites dans le rapport d'activités.

Monsieur Laurent AVELANGE demande que les communes soient informées de la date de déploiement des nouvelles bornes, avec possibilité de réajuster les emplacements, notamment lorsque des bornes ont été déplacées lors de travaux comme ce fut le cas à Saint-Martin-en-Bière.

Madame Aurélie DELMAËT répond que les communes seront bien informées et que de possibles modifications des emplacements pourront être envisagées par la suite.

Monsieur Dikran ZAKEOSSIAN propose d'établir une cartographie des structures du territoire équipées de matériel de récupération des papiers usagés (fournis par le SMICTOM) afin de compléter les données présentées dans le rapport d'activité 2020.

À la suite de la projection commentée de Madame DELMAËT, Monsieur le Président demande donc au Comité de bien vouloir approuver le rapport d'activités 2020.

Le comité syndical,
Après délibération et à l'unanimité,
Approuve le rapport d'activité 2020.

L'ordre du jour étant épuisé et constatant qu'il n'y a pas de question, le Président clôt la séance à 20h15.

Moret-Loing-et-Orvanne, le ...04/10/2021.....

Le Président,

Monsieur Pascal GOUHOURY

La secrétaire de séance,

Madame Sylvie MONCHECOURT



